

7 5 DEC. 2022

L ARRIVÉE

ARRETE
Fixant la liste des candidats admis
à l'examen professionnel de
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL
de 2^{ème} CLASSE – Promotion Interne
– session 2022 -

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L792 du Code de la Santé Publique et la circulaire n° DH/8D/85-85 du 4 mars 1985 relative au recrutement de travailleurs handicapés dans les établissements mentionnés à l'article L.792 du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 8 et 9,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment son article 12,

VU le décret n° 2012-939 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel, prévu à l'article 12 du décret n°2012-924,

VU la convention cadre pluriannuelle entre les centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés en catégorie B (Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône et Loire, Yonne et Territoire de Belfort),

VU l'arrêté du 25 janvier 2022 portant ouverture d'un examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe- Promotion Interne,

VU l'arrêté du 25 août 2022 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel,

VU l'arrêté du 21 juin 2022 portant désignation des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe- Promotion Interne,

VU l'arrêté du 25 août 2022 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe- Promotion Interne,

VU le procès- verbal du 17 novembre 2022 du jury de l'examen professionnel, fixant la liste des candidats admissibles à l'épreuve orale,

VU les arrêtés des 23 novembre et 5 décembre 2022 portant désignation des examinateurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe, promotion interne ;

VU le procès- verbal du jury relatif aux admissions à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} – promotion interne, du 14 décembre 2022,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe – Promotion interne, est établie selon le tableau figurant en annexe (47 admis)

Article 2 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/> »

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Yonne à Auxerre, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Yonne, transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire et du Territoire de Belfort.

Fait à AUXERRE, le **15 DEC. 2022**



Le Président du CDG 89,

Philippe MAILLET

1er Vice-Président du C.D.G.89

ANNEXE

à l'arrêté fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel de Rédacteur territorial Principal de 2^{ème} classe- Promotion Interne - Session 2022 -

Civilité	NOM	Nom de famille	Prénom
Madame	ALLARD	ALLARD	Karine
Madame	AUGUSTO	BARUFFALDI	Sylvie
Monsieur	BADOT	BADOT	Emmanuel
Madame	BAZZALI	BAZZALI	Isabelle
Madame	BEAURAIN LOONIS	BEAURAIN	Delphine
Madame	BERREUR	BERREUR	Virginie
Madame	BROCHET	MULLER	Marie-Odile
Madame	BURTON	LY	Marième
Madame	CAILLON	COQUARD	Laurence
Madame	CHAINTREUIL	CHAINTREUIL	Stéphanie
Madame	CHARLOT	CHARLOT	Anne
Madame	CHOUKRI	VIEILLARD	Carole
Monsieur	COLOT	COLOT	Aurélien
Madame	COURTEAU	COURTEAU	Alexandra
Madame	COURTEAU	COURTEAU	Aurélie
Madame	DECOURBEZ	DECOURBEZ	Diane
Madame	DEZAN	DEZAN	Emilie
Madame	DUNIERE	BONILLO	Graziella
Madame	DUVERNOIS	CHAMBON	Gaëlle
Madame	FRITSCH	FRITSCH	Audrey
Monsieur	FULGINI	FULGINI	Rémi
Madame	GAGNE	GAGNE	Emmanuelle
Madame	GOIDET	GOIDET	Sandrine
Monsieur	HAINZ	HAINZ	Sébastien
Madame	HEURTAULT	HEURTAULT	Julie
Madame	JARDEL	GIRARDOT	Christelle
Madame	JOMARD	JOMARD	Julie
Madame	LAFORGE	LAFORGE	Emilie
Madame	LEGRAND	LEGRAND	Sandrine
Madame	LESLOURDY	GAUTHIER	Marlène
Madame	LEVEQUE	LEVEQUE	Catherine
Madame	MAIGNOT	BERT	Sylvie
Madame	MARQUES	MARQUES	Cindy
Madame	MARTIN	MARTIN	Laëtitia
Madame	MULLER	MULLER	Lucille
Madame	PERNOT	PERNOT	Vanessa
Madame	PETIT	PETIT	Sabrina
Madame	PORTEIRON	PAILLET	Armelle
Madame	POUTINZEEF	POUTINZEEF	Carole
Madame	RICHARD	MEUTEY	Stéphanie
Madame	ROBERT	ROULLET	Sylvie
Madame	ROQUIER	ROQUIER	Alexandra
Madame	ROULLET	GAUTHERON	Nadine
Madame	ROUX	CYDZIK	Florine
Madame	SCHNEIDER	SCHNEIDER	Karine
Madame	TASSI	TASSI	Lydie
Madame	THIBERT	CHARLIER	Annick

